



RGCCMB

-

PV n° 1 (AG)

Site Web : www.corpoentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 25 aout 2023

Assemblée générale

Présents : MM STORDEUR D. et BOLTZ H., MM .LAMBERT J. - CALLENS J - DEGEY P.- BUSIEAUX M. - VINCK D. et COLAPIETRO S.

Absent : GEROOMS F.

Discours de notre président J. LAMBERT

Mesdames et Messieurs mes Collaborateurs,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis corpos,

Nous allons procéder à l'appel des clubs.

Nous déclarons ouverte cette Assemblée Générale.

Cette année, nous avons presque suivi le rythme scolaire de nos enfants ou petits-enfants en tirant la saison jusqu'au dernier jour du mois de juin et en l'ouvrant la veille de la rentrée des classes.

Nous espérons que vous avez bien profité de vos vacances et que vous n'avez pas trop cuit en août.

Nous excusons Monsieur Bruno Boël, Président du B.R.A. de son absence, retenu comme chaque année par les festivités de la Ducasse d'Ath.

Chaque année hélas nous déplorons la perte de quelques personnes liées à la grande famille des corporatifs.

Nos pensées cette année, vont particulièrement à la famille de Xavier Guéry du club de MVC Boussu, de Sylvain Merlo, joueur d'EVH, de Jean Brasseur, l'ancien président du RGCC, le groupement de Charleroi, d'Anthony Ranocha du club des Cheminots Siraultois, de Gaétan

Delferierre le fils de David le président de l'ACFF : c'était lui qui tenait le bar lors de nos A.G dans les bâtiments de la Fédération à Mons, la belle-mère de Christian Dewit, l'ancien correspondant de la Nouvelle Gazette, de Mireille Cottin, épouse de notre collègue Jean Callens, de la maman et du papa de Dominique Lemaire à quelques mois d'intervalle, de Stanley Menard joueur du club de No Border.

Nous nous excusons pour ceux et celles que nous aurions oubliés ou pour lesquels nous n'aurions pas été informés. Nous vous demandons de bien vouloir respecter une minute de silence en leur mémoire.

Je vais céder la parole à notre secrétaire Philippe Degey

Discours de notre secrétaire général Ph. DEGEY

Merci José,

Bonjour à toutes et tous.,

J'ai appris qu'Harmony s'en était très bien sortie un juin avec son discours, je vais donc essayer de faire aussi bien qu'elle, surtout en étant bref, histoire de ne pas trop vous embêter de blabla.

Cette saison a vu un renouvellement des tâches dans notre comité ainsi qu'une petite révolution avec l'apparition du système de licences. Chaque club est en ordre d'après Stephan et le championnat peut donc commencer avec sérénité.

C'est déjà bien rodé du côté de Stephan, peut-être pas encore du vôtre, mais vous verrez, à la longue, c'est bien facile et beaucoup plus rapide. Vous pourrez donc affilier un joueur le samedi matin, et le faire jouer l'après-midi, par exemple.

Au moindre problème, Stephan sera là....C'est lui qui a pensé à vous fournir le petit classeur que vous avez entre les mains.

N'oubliez pas que la licence et la carte d'identité sont indispensables pour s'aligner.

Changement aussi dans les communications de fin de match. C. Dewit ayant pris sa retraite, il n'est plus nécessaire de lui téléphoner, la NG ne lui a trouvé aucun remplaçant. Il n'y aura plus de commentaires dans le journal du lundi mais bien un article ponctuel sur un club ou un événement.

Dès la fin du match un SMS doit cependant encore être envoyé à S. Colapietro (0472 93 67 50) cette fois, c'est lui qui gérera les classements directement sur le site.

Au niveau trésorerie, Freddy Geeroms prendra le relais de Jean, qui deviendra donc son adjoint. Les tâches de Jean seront donc simplifiées, tant au niveau des cartes d'affiliation, devenues obsolètes, des classements ainsi que du poste de trésorier principal.

De même qu'au niveau calendrier, c'est Delphine qui s'en occupera, et au moindre pépin important, n'hésitez pas à la contacter. Nous n'accepterons plus mes multiples changements pour des

peccadilles... Se charger du calendrier est un poste clé de notre groupement, ce n'est pas Jean qui nous contredira.

Je voudrais donc que vous lui réserviez un tonnerre d'applaudissements pour le travail énorme effectué durant ces nombreuses années parmi nous.

Trêve de bavardages, venons-en aux faits :

Six clubs nous ont quittés : l'AS La Bouverie, les Spartac Squirrels, le Borina Lokomotiva, les Galactic Utd et Acli 2A eux deux en cours de championnat ainsi que le FC Strépy A.

Ce dernier club, profitant d'un article du règlement, démissionnera et se réaffiliera sous le nom de FC Bracquegnièreois. Selon notre règlement, il doit jouer dans la division la plus basse, c'est-à-dire la deuxième. Ce qui laissera une place vacante en D1 et c'est Hainin A, son poursuivant qui le remplacera au grand dam de son président d'ailleurs. Celui-ci aurait préféré rester en D2.

Nous aurons donc 29 clubs et deux divisions : une de 15 et une de 14, avec chaque samedi deux équipes bye, l'occasion pour elles de se rencontrer amicalement ou de faire un petit match d'entraînement, souvent bien nécessaire. Si je compte bien comme me l'a appris Jean à l'âge de six/sept ans, cela fait 29.

Pont de vue changement de terrain, Milanello jouera sur le terrain 2 de Wasmes, en alternance avec les Corpos Wasmes, mais 15h.

O'Malley's, lui, ne change pas de terrain mais profite du créneau laissé libre par le Spartac pour jouer à 15h15.

Uzza Calcio jouera sur le synthétique du stade R. Dienne à HSt Pierre à 18h.

De plus, le SP Baudour devra jouer ses matchs à domicile à 18h et non 15h30 comme annoncé dans le calendrier (qui a été modifié entretemps).

Une petite augmentation est à noter : les frais d'arbitrage passent désormais à 3 € 50 par bloc, avec un minimum de 2 blocs, càd 7 €.

Vu la cascade de FF constatés en fin de championnat, le CD a décidé de porter l'amende à 75 € à partir du premier samedi d'avril. De plus un dédommagement de 25 € sera porté au débit du club ayant déclaré FF et redistribué au club lésé.

Petit détail : je serai en vacances bien méritées du 03/09 au 12/09. Et comme je ne prends jamais de GSM en vacances, ni de PC, raison de plus pour écrire à tous les membres du CD lorsque vous avez une demande ou une communication. Ce qui n'est qu'un rappel, reconnaisez-le.

Voilà, j'en ai fini avec mes feuilles, je vous souhaite une bonne fin de vacances, ou un début selon le cas, ainsi qu'une excellente saison.

José Lambert :

Comme vous pourrez le constater, il y a et aura beaucoup de changements de fonction au sein de notre comité. Ne dit-on pas que changer c'est rester jeune !

Je tiens personnellement à remercier Stéphan Colapietro pour son travail remarquable pour les inscriptions de licences. Je remercierai également Delphine Stordeur pour son implication dans l'élaboration du calendrier. Merci aussi aux autres membres du comité pour leur implication dans le travail hebdomadaire du groupement.

Jean Callens vous a déjà annoncé il y a deux mois son futur départ à la fin de cette saison. Je vous annonce que j'en ferai de même à la fin juin. Il est temps après 28 ans de céder la place à d'autres personnes qui j'en suis sûr continueront à mener le groupement à bon port.

Comme 2024 correspond aux 75 ans du RGCCMB, nous allons étudier la possibilité d'organiser de belles festivités et choisir un endroit où nous pourrons nous retrouver en toute convivialité. Mais de cela nous vous tiendrons au courant dans les prochains mois. Si vous avez des idées, vous pouvez toujours nous en faire part, nous les étudierons volontiers.

Comme chaque année, comme dans presque chaque P.V., nous rappelons qu'il est indispensable de mettre TOUS les membres du Comité en copie de vos mails, car l'un d'entre nous peut être en congé ou malade et donc votre mail risque de ne pas être traité.

Nous vous souhaitons à tous, une excellente saison 2023 - 2024 et que l'esprit corporatif et le fair-play soient les leitmotivs sur tous les terrains de football cette saison. Respectez votre adversaire, surtout si nous sommes encore démunis d'arbitres cette saison.

Nous vous remercions de votre attention et je lève la séance académique.

Super Coupe disputée à Hainin ce samedi 26/08

FC Yankee - Corpos Rhodiens 2-2

Yankee vainqueur aux tirs au but (5-6)



FC Yankee



Corpos Rhodiens



R G C C M B

-

PV n° 2

Site Web : www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 28 septembre 2023

Présents : MME STORDEUR D. - MM. LAMBERT J. - CALLENS J - BUSIEAUX M. - DEGEY P. et GEEROMS F.

Absents excusés : MME BOLTZ H. - COLAPIETRO S. et VINCK D.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

Néant

TRANSACTIONS

A 1 Rapport arbitre occasionnel Bardeau M. Match Ajax Euges - FC Alliance du 23/09/23

Joueur exclu : KLICHE Mathias (02/04/03)

Le joueur est suspendu 4 matchs (coup de pied volontaire)

Amende de 12 € au club d'Ajax Euges

La suspension ci-dessus prend cours le 14/10/23

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

16/09 : Hainin A

MICHEL Brandon

Amende de 5 € au club de Hainin A

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

Feuilles d'arbitre :

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...) :

16/09 : Strépy B - **Uzza Calcio** (pas de nom du club, pas de matricule, pas de délégué)

23/09 : Cheminots Siraultois - **Calcio Bari** (pas de délégué)

Amende de 10 € aux clubs concernés

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées : néant

B 4 Amendes disciplinaires

Pour leur attitude lors de la fin du match Ajax Eugies - FC Alliance du 23/09, les deux clubs écoperont d'une amende de 50 €

B 7 Calendrier

Nous rappelons que le FC Holcim disputera ses matchs à domicile, rempart des Arbalestriers à 7070 Le Roeulx et ce jusqu'à nouvel ordre.

B 8 Forfaits en championnat

02/09 : Boca Manage - **Corpos Honnelles** FF du club de C. Honnelles

Amende de 25 € au club de C. Honnelles

02/09 : **Chem. Siraultois** - Strépy B FF du club de Chem. Siraultois

09/09 : **Chem. Siraultois** - FC Bracquegnierois FF du club de Chem. Siraultois

Amende de 50 € au club des Chem. Siraultois

Pour ce match du 09/09 leur terrain est indisponible. Bracquegnies leur propose gentiment par deux fois d'inverser le match mais ils ne disposent pas assez de joueurs pour l'inversion et le déplacement !!!!!!!

Dès lors, le CD déclare le FF des Ch. Siraultois.

Tirage au sort des Coupes

Ces matchs seront disputés le 28/10/23 et les vainqueurs seront versés en coupe Bomal/Camberlin tandis que les vaincus joueront la coupe du groupement

Lors de son inscription, le club de Boca Manage déclare ne pas participer aux coupes

Quatre clubs seront repêchés afin de constituer le nombre requis pour les 1/8 de finale

16h	FC Bracquegnierois	-	FC Corpos Rhodiens
15h	West Ham Utd (CS Bari)	-	Turati Baudour

14h30	Dynamo	-	FC Yankee
15h	FA Ecauvinnois	-	Corpo Honnelloise
15h	AS Jurbise B	-	Ajax Eugies
14h	MVC Boussu	-	FC Alliance
12h	OC Hainin B	-	EVH
15h30	OC Hainin A	-	ASF Quévy
15h30	FC Amical Team	-	La Montoise
15h00	FC Holcim	-	AS Jurbise A
15h15	FC O'Malley's	-	FC Dream Team
15h	AC Milanello	-	Uzza Calcio
18h	FC Strépy B	-	SP. Baudour
13h	Corpos Wasmes	-	Cheminots Siraultois

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé directement aux tirs au but.

C. DIVERS

RAPPELS DIVERS

Le délégué au terrain doit accompagner l'arbitre durant le trajet vestiaire/terrain et retour.
Il vérifiera si les vestiaires ont bien été fermés à clé.
Vous devez, **dès cet instant**, faire évacuer hors des limites toute personne qui n'est pas habilitée de s'y trouver, **c-à-d qui n'est pas inscrite sur la feuille de match** et porteuse du brassard réglementaire.
Sur base du critère de maintien de l'ordre vous êtes **SEUL JUGE pour accepter ou refuser** dans la zone neutre tout officiel inscrit.

FEUILLES DE MATCH ET DECLARATIONS D'ACCIDENT

Sont à envoyer à **Philippe Degey, rue des Champs 37 à 7100 La Louvière** qui en assurera les vérifications.

Ces feuilles peuvent être scannées et transmises en pièces jointes par mail avant expédition par voie postale au plus tard le lundi suivant le match. Cette formalité non obligatoire permettra d'éviter les amendes pour retard.

Affranchissez votre envoi d'un timbre **PRIOR** pour que votre lettre arrive dans les délais. Approvisionnez-vous. N'oubliez pas l'augmentation annuelle en janvier !!

Les envois non PRIOR ne sont plus distribués que le mardi et le vendredi (= hors délai), tandis que le PRIOR sera distribué en principe en J+1

Il est encore utile de rappeler l'importance de la rédaction correcte des feuilles de match et des déclarations d'accident.

Vérifiez si tous les éléments nécessaires y sont notés avant et après pour les matchs, si toutes les rubriques ont été remplies pour les déclarations d'accidents.

Pour ces dernières, n'oubliez pas de faire une photocopie de la déclaration avant de l'expédier et de faire de même avec les documents que vous ou votre joueur enverrez à Ethias par après, en n'oubliant pas d'y noter le n° du dossier.

Lors de la rédaction de la feuille de match, veuillez tenir compte qu'elle doit être rédigée en caractères majuscules (c'est noté en haut de la feuille).

Personnellement je passe parfois mon temps à déchiffrer les noms des joueurs. Je dois me référer au prénom et/ou à la date de naissance !!!!

SOLDE DE COMPTE

Afin de vous éviter de mauvaises surprises, n'oubliez pas de solder votre compte dans les délais requis, c'est à dire dans les quinze jours. Tenez compte aussi des délais bancaires.
N'attendez pas la dernière minute pour effectuer vos versements.

Extrait du pt VIII.7 de notre règlement :

Pour toute demande de régularisation en cours de championnat (solde dépassant les 50 €), le versement doit être effectué dans les 15 jours sous peine de forfait(s) administratif(s)

*De plus, le comité directeur jugera des sanctions à prendre vis à vis des clubs.
Le comité directeur pourra suspendre le club présentant un solde débiteur.*

ABSENCE D'ARBITRE

© Périodique n° 1711 du 13/09/2022 du RGCC.

En cas de l'absence de l'arbitre officiel, la feuille d'arbitre doit être remplie correctement; Le nom de l'arbitre occasionnel et sa signature doivent être inscrits dans les cases adéquates. A l'heure actuelle, il y a de nombreux match sans désignation du au manque d'arbitre. Sachez que le désignateur fait de son mieux (nous le remercions) afin de désigner un arbitre pour chaque match. Les désignations se trouvent sur le site dès le vendredi précédent la rencontre, cela vous permet éventuellement de prévoir un arbitre occasionnel.

ARTICLE 16. En cas d'absence de l'arbitre officiellement désigné, il sera procédé conformément aux règlements de l'URBSFA.

L'ordre ci-après est à respecter pour le choix de l'arbitre remplaçant :

- 1) un arbitre officiel neutre**
- 2) un arbitre officiel du club visiteur**
- 3) un arbitre officiel du club visité**
- 4) une personne neutre qui aura été agréée par les deux capitaines**
- 5) le droit est réservé au club visiteur de désigner un arbitre**
- 6) obligation pour le club visité de fournir un arbitre, même s'il doit prendre un de ses joueurs.**

Nous vous rappelons qu'un match ne peut être remis par suite d'empêchement de l'arbitre officiel. L'arbitre occasionnel devra remplir, suivant les normes prévues par l'URBSFA, la feuille comme pour l'arbitre officiel.

REPORT DE MATCHS

N'oubliez pas que l'ACFF nous impose de signaler toute modification (terrain, date, horaire) **le mardi avant 11 h.** sous peine de FF éventuel.

Concernant un FF, le signaler avant le vendredi 11 h

DELEGUE VISITEUR

Article IX.1 du règlement.

En cas d'absence de délégué visiteur, **c'est le capitaine**, dont les nom, prénom et date de naissance seront repris dans la case prévue pour le délégué qui signera la feuille d'arbitre pour accord.

Nous constatons une recrudescence importante de ce manquement.

Des mesures sévères seront prises contre les délégués et entraîneurs qui critiquent les décisions de l'arbitre ou commettent des actes de nature à provoquer du désordre.

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 26 octobre à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière



R G C C M B

-

PV n° 3

Site Web : www.corpoentremonsbordinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 26 octobre 2023

Présents : MME STORDEUR D. et BOLTZ H. - MM .LAMBERT J. - VINCK D. - BUSIEAUX M. - DEGEY P. - GEEROMS F et COLAPIETRO S.

Absent excusé : CALLENS J.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

NEANT

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de GEEROMS F, STORDEUR D. et VINCK D.

**Rapport arbitre Mellouk, match du 21/10 FC Alliance - Dynamo
Joueur exclu : NOEL Stéphane (25/09/94, FC Alliance)**

Le joueur NOEL S. est suspendu **un** match

Amende de 5 € au club d'Alliance

La suspension ci-dessus prendra cours à partir du 11/11/23

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

23/09 : FC Alliance
07/10 : MVC Boussu

MAIRESSE Maël
SAUSSEZ Cédric

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

21/10 : FC Yankee

FASSIEU TCHOUASO Sinclair

Amende de 5 € au club de Yankee

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) : (art II.8)

30/09 : **SP Baudour** - Boca Manage

Amende de 10 € au club de SP Baudour

Feuilles d'arbitre :

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...) :

07/10 : ASF Quévy - **CS Bari** (délégué visiteur)

07/10 : Turati - **SP Baudour** (pas de numéro maillot)

14/10 : **EVH** - Ajax Eugies (pas de numéro maillot)

21/10 : AC Milanello - **ASF Quévy** (signature du délégué et du capitaine)

21/10 : Corpo Wasmes - **Strépy B** (délégué visiteur)

21/10 : **O'Malley's** - MVC Boussu (bloc)

Amende de 10 € aux clubs concernés

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :

14/10 : **CS Bari** - FC O'Malley's

14/10 : **La Montoise** - FC Yankee

Amende de 10 € aux clubs concernés

Non respect des dates prévues :

Rappel de l'article VIII.7 de notre règlement:

Versement de la régularisation (affiliés+assurances) au 01.09 non comptabilisée sur le compte du RGCCMB au :

01.10 : amende de **17,50**

08.10 : amende supplémentaire de **35 €** + forfait administratif jusqu'au paiement

Tout club qui n'aura pas rentré les documents ou effectué le paiement aux dates prévues se verra exclu de fair-play pour une saison

Amende de 17,50 € aux clubs de : CS Bari, Boca Manage et SP Baudour.

B 4 Amendes disciplinaires

B5 Manque d'organisation

30/09 : **Dynamo** - FC Yankee : pas d'eau à la mi-temps pour le referee, match commencé à 14h50 au lieu de 14h30. (art IX.1)

Amende de 10 € au club de Dynamo.

B 7 Calendrier

20/04/24 : le match **MVC Boussu - FC Strépy B** est avancé au **10/02/24**

B 8 Forfaits en championnat

14/10 : SP Baudour - ***Corpos Rhodiens*** FF du club de Corpos Rhodiens
14/10 : ***FC Alliance*** - Corpo Honnelloise FF du club de FC Alliance

Amende de 25 € aux clubs concernés

B 9 Forfaits en coupe

28/10 : Jurbise B - ***Ajax Eugies*** FF du club d'Eugies

Amende de 50 € au club d'Ajax Eugies

ART II.6.1 ET V.I DU RÈGLEMENT : Un club déclarant FF lors des éliminatoires sera exclu des deux coupes pour la saison.

C. DIVERS

R A P P E L S

- La limite des demandes de licence est de **samedi 10h00** pour pouvoir aligner le joueur l'après-midi. Au delà de 10h00 l'attestation provisoire ne sera plus délivrée.
- Nous rappelons que dans tous les cas, arbitre occasionnel ou pas, le match doit commencer à l'heure prévue.
De plus, une boisson doit être prévue à la mi-temps pour le referee occasionnel ou pas.
Son nom DOIT apparaître LISIBLLEMENT dans la case adhoc.
- **Précision concernant un arbitrage occasionnel**

Plainte du club de l'ASF Quévy concernant le changement d'arbitre lors du match AC Milanello - ASF Quévy du 21/10/23

Voici l'article de l'UB qui traite de ce cas :

L'arbitre occasionnel est désigné pour tout le match et ne peut être remplacé qu'en cas de blessure et non au gré des envies de faire chacun une mi-temps.

Un arbitre occasionnel dispose de tous les pouvoirs d'un arbitre officiel.

Et en vertu de l'article B6.78 du règlement fédéral de la RBFA, il ne cède la direction de la partie qu'à l'arbitre officiel initialement désigné arrivé en retard ... et à personne d'autre (sauf blessure).

Attention, toute contestation sur le remplacement de l'arbitre officiel (ou devenu officiel) n'est recevable que si il y a eu objection apposée sur la feuille de match par le club réclamant avant la clôture de la feuille de match (art. B6.80 RF RBFA),

Alors que 15 joueurs étaient couchés sur le feuille d'arbitre, le club de Quévy n'a pas saisi l'opportunité qui leur était offerte d'arbitrer, en tant que club visiteur.

Le club s'étonne que l'équipe visitée a désigné deux arbitres occasionnels différents (un par mi-temps) pour diriger la rencontre.

Aucun point de notre règlement ne fait mention de cette particularité, c'est pourquoi nous avons pris renseignement auprès des instances compétentes de l'UB.

En conséquence un addendum y sera ajouté.

La plainte de l'ASF Quévy est considérée comme recevable mais non fondée. Le résultat du match 2-2 est maintenu.

Mme Stordeur n'a pas participé au vote.

- **La pénurie d'arbitre étant un fait récurrent et indéniable, qui n'est ni de la responsabilité du groupement ni des équipes, les membres se pencheront prochainement sur la question afin de clarifier ces situations.**

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 23 novembre à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière